

**Berger Jean Louis Adolphe.**

**Usinier au Hameau de Prapont.**

**Moulin et scieries.**

Né à Echallon le 20.03.1859, fils de Jean François, meunier à Prapont et de Marie Louise Joux.

Mariage à Echallon le 26.04.1893 avec Marie Joséphine Adélaïde Joux.

Décédé à Echallon le 8.07.1907.

**20.04.1900 :**

**Demande de construire un barrage en maçonnerie.**



Nous, Préfet du département de l'Ani,  
Vu la pétition, en date du 20 Avril 1900 par laquelle  
M. Berger, Adolphe, usinier à Echallon, demande l'autorisation  
de reconstruire en maçonnerie, le barrage en bois qu'il possède  
dans la rivière la Semine, au hameau de Prapont, com. d'Echallon,  
Vu les rapport et avis de M. les Ingénieurs des 1. et 7 Juin 1900,  
Vu les lois des 12-20 août 1790, 6 octobre 1791, et l'arrêté du Gouverne-  
ment du 19 ventôse an vi;  
Vu l'instruction ministérielle du 19 thermidor an vi et les circulaires du  
16 novembre 1834, du 23 octobre 1851 et du 26 décembre 1884,

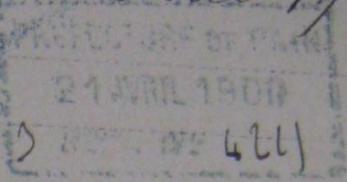
1	Berger (Père)	Jean	64	F.	meunier	Chef
2	Berger	Hortense	32	F.	"	sa fille
3	Berger	Celine	30	F.	"	sa fille
4	Berger	Jules	27	F.	garde moulin	son fils
5	Berger	Adolphe	33	F.	marché de bois	son fils

Prapont	2	6	Joux	Marie	22	F.	"	sa belle fille
		7	Berger	Honoré	Imois	F.	"	son petit-fils
		8	Berger	Marie	20	F.	l'écuyer	sa petite fille
		9	Homallet	Eugène	20	F.	scieur	domestique
		10	Julland	André	28	F.	meunier	Chef de m.
		11	Julland	Auguste	21	F.	garde-moulin	son frère
		12	Julland	Joséphine	22	F.	"	sa sœur
		13	Humbert	Jean	48	F.	scieur	Chef



Veuchallon 20 avril 1900.

*Simone*



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien m'accorder l'autorisation de refaire en maçonnerie le barrage en bois établi dans la Seimine pour alimenter à mes scieries l'eau nécessaire comme force motrice. (Ces scieries sont situées au hameau de Prapont)

Monsieur le chef

le 19 avril 1900

Le vieux barrage est sur le point de céder entièrement, le bois étant vermoulus, pourris et incapables de tenir quelques mois seulement. Je désire remplacer ce barrage par un autre en maçonnerie qui sera fait au même niveau et à la même place que le premier, de telle sorte que les choses resteront en l'état, à la seule différence que le barrage au lieu d'être en bois sera en maçonnerie.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement,

*Bergery*